

Conférence IPEMED, Salon International de l'Agriculture, 25 février 2014

« L'agriculture familiale, un atout pour la Méditerranée »

Philippe Amé, chef du bureau de la coopération technique internationale (BCTI), Institut de l'Élevage

Au plan micro-économique, le maintien ou le développement des systèmes familiaux de polyculture élevage, c'est plus de matière organique restituée aux sols, l'amélioration de la réserve utile en eau, l'amélioration de la fertilité, une diminution des coûts de production animaux, une meilleure résistance économique des systèmes aux aléas climatiques et économiques.

Il faut lutter contre la spécialisation des territoires quand elle est imposée par l'aval pour des raisons économiques car on concentre les risques (environnementaux entre autres) sur des zones plus restreintes et on stérilise économiquement d'autres territoires où seul l'élevage constitue une activité viable (zones accidentées, territoires pastoraux, montagnes humides...).

Propositions pour la Méditerranée :

- *Promouvoir le financement d'actions de développement rural (conseil, formation, accès au crédit...) basées sur l'organisation des petits producteurs, autour d'activités collectives de mise sur le marché de produits de qualité et permettant de conforter la participation des populations rurales au niveau des territoires.*

An plan macro-économique, la structuration des filières d'élevage s'inscrit dans une démarche à la fois de productivité et de compétitivité, de respect du territoire et de gouvernance globale. Or, cette structuration (la création d'organisations professionnelles) impose la mise en place d'une relation « organique » entre le secteur professionnel et l'Etat :

En effet, l'atomisation des élevages complexifie considérablement l'action des services d'accompagnement technique et de transfert de l'innovation en direction des petits élevages. Pour les instances publiques chargées de promouvoir et de développer le secteur de l'élevage, ce constat doit conduire à initier le transfert partiel de services aux éleveurs au secteur privé, dans un cadre défini par la loi, ce qui :

- outre une meilleure couverture du territoire, offre également aux organisations professionnelles une opportunité de structurer la construction de leur organisation autour de missions d'intérêt immédiat pour leurs adhérents et d'y trouver force de légitimité et, sous des formes qu'il convient d'étudier plus avant, de rémunération ;
- et permet aux services de l'Etat de se concentrer efficacement sur leurs missions d'encadrement réglementaire et de contrôle.

Propositions pour la Méditerranée :

- *Ouvrir un chantier institutionnel pour la clarification des prérogatives des différentes institutions intervenant dans le secteur agricole sur les grandes questions (qualité des produits, financement, ressources naturelles et foncier...);*
- *Promouvoir les actions de renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques publiques et mise en place d'instances paritaires de gouvernance ;*
- *Là où le dispositif est suffisamment mature : lancer des projets de transfert de compétences vers le privé (exemple Tunisie) et offrir des programmes de réforme associant formation et financement pour aider les coopératives/associations à jouer leur rôle d'intermédiaire entre les petits agriculteurs et les marchés financiers.*